

# Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2022

Le premier juillet deux mille vingt-deux à 20h30, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier LOUVET, Maire, le Conseil Municipal de Lachelle.

Etaient présents : CAYEZ Gilles – CLAMAGERAN Timothée – DEHOVE Frédéric – DREVEAU Caroline – HOFFMANN Stéphane – LOUVET Xavier – PONNOU DELAFFON Jean – MUTEL Hugo – STERLIN Emmanuelle – TENART Martine

Etait absents et excusés : ARTIGAS Patricia a donné pouvoir à DEHOVE Frédéric  
CHOCART Mathieu a donné pouvoir à STERLIN Emmanuelle  
DETREY David a donné pouvoir à PONNOU DELAFFON Jean  
GUIDET François a donné pouvoir à DREVEAU Caroline  
MERCIER Catherine a donné pouvoir à LOUVET Xavier

Secrétaire de séance : MUTEL Hugo

Date de convocation : 27 juin 2022

Date d'affichage : 27 juin 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents

ou remplacés par un suppléant : 15

Le quorum est atteint.

## Ordre du jour de la séance :

### • FINANCES

- Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023
- Tarifs piscine

### • ADMINISTRATION

- Règles de publication des actes pour les communes de moins de 3500 habitants à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022
- Piscine municipale : création d'un emploi permanent à temps non complet
- Service scolaire : création de deux emplois permanents à temps non complet

## 01- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 mai 2022

**Adopte** le compte-rendu de la séance du 20 mai 2022

ADOPTÉ à l'unanimité

## 02- Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023

**Reporte** l'adoption de la mise en place de la nomenclature M57 pour avoir des informations complémentaires sur la faculté est donnée à l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

**Demande** la présence au prochain Conseil du Conseiller auprès des décideurs locaux du Centre des Finances publiques de Compiègne pour avoir des explications complémentaires.

### 03- Tarifs piscine

**Adopte** la nouvelle grille des tarifs ci-dessous qui tienne compte des nouvelles activités proposées sans hausse des prix :

CARTE AQUA GYM / AQUA ZUMBA – DEMI-SAISON	110 €
CARTE AQUA GYM / AQUA ZUMBA – 1 SÉANCE PAR SEMAINE	160 €
CARTE AQUA GYM / AQUA ZUMBA – 2 SÉANCES PAR SEMAINE	230 €
CARTE AQUA BIKE / AQUA TRAINING / AQUA PRÉNATALE – 12 SÉANCES	120 €
TICKET AQUA BIKE / AQUA TRAINING / AQUA PRÉNATALE – 1 SÉANCE	12 €
CARTE DE 12 ENTRÉES ENFANTS	20 €
CARTE DE 12 ENTRÉES ADULTES	38 €
TICKET ENTRÉE ENFANT À L'UNITÉ	2 €
TICKET ENTRÉE ADULTE À L'UNITÉ	3,80 €
CARTE DE 12 SÉANCES JARDIN AQUATIQUE	70 €

ADOPTÉ à l'unanimité

### 04- Règles de publication des actes pour les communes de moins de 3500 habitants à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022

**Adopte** la modalité de publicité suivante : publicité des actes de la commune par affichage.

ADOPTÉ à l'unanimité

### 05- Piscine municipale : création d'un emploi permanent à temps non complet

**DECIDE** de créer un emploi permanent de maître-nageur sauveteur à temps non complet, soit 23/35<sup>ème</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des Educateurs territoriaux des A.P.S. relevant de la catégorie hiérarchique B.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : assurer la surveillance des usagers, faire respecter le règlement intérieur et les règles de sécurité, entretenir l'établissement et les parties communes, analyser quotidiennement l'eau et gérer son traitement, entretenir et ranger le matériel, encadrer et animer les activités aquatiques, encadrer la natation dans le cadre scolaire ou périscolaire, assurer la communication, assurer les missions de régisseur mandataire en cas d'absence du régisseur titulaire.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

ADOPTÉ à l'unanimité

## **06- Service scolaire : création de deux emplois permanents à temps non complet**

**DECIDE** de créer deux emplois permanents d'agents polyvalents à temps non complet, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

A ce titre, ces emplois seront occupés par des fonctionnaires appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux relevant de la catégorie hiérarchique C.

Les agents affectés à ces emplois seront chargés des fonctions suivantes :

- L'encadrement des enfants durant les temps de restauration scolaire et d'accueil périscolaire
- L'entretien des locaux municipaux
- Le remplacement de la cantinière, en cas de besoin

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

ADOPTÉ à l'unanimité

### **POINTS DIVERS**

#### **M. DEHOVE**

- Travaux de voirie : points sur les différents endroits à réparer  
achat de la découpeuse et du groupe électrogène
- Repérage des avaloirs dans le cadre de la campagne « Ici commence la mer » avant envoi au pôle du développement durable de l'ARC,
- Travaux rue de Monnelieu : 1 mois ½ sur septembre/octobre – Demande d'arrêt à M. HUSSON, technicien service eau potable de l'ARC,
- Ouverture du « street workout » – Le dossier Leader reste à clôturer,
- City stade : fermeture des portes le soir – Mise en concurrence d'entreprises de sécurité
- Travaux d'été aux écoles : installation des nouveaux mobiliers dans la nouvelle école, finitions de la tisanerie, rafraichissement en peinture des différents endroits demandés par les enseignants.
- Formation d'un agent pour une habilitation en électricité

#### **Mme TENART**

- Les préparatifs des festivités du 14 juillet sont bien avancés, l'Apel animera des jeux pour les plus petits.
- Le repas des aînés devrait avoir lieu fin novembre, début décembre,

#### **M. GUIDET**

- Les effectifs de l'école se maintiennent avec 94 élèves inscrits pour la rentrée dont 26 en maternelle.

#### **Autres points :**

- Compteur SICAE pour les manifestations à retirer
- Renfort d'été : appel à l'association « Partage travail » pour des prestations ponctuelles comme le nettoyage de l'église
- Annulation de la réunion publique du 5 juillet sur la ZAC d'Aiguisy qui doit être reportée en septembre,
- Dépollution de la lagune : étude cet été pour des travaux en septembre/octobre,
- La commune a touché une aide exceptionnelle de 17 508 € de l'Etat pour pallier le manque à gagner dû au COVID,
- Les travaux de rénovation de la mairie démarreront cet été,

Prochain Conseil Municipal, le vendredi 16 septembre 2022, à 20h30, en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

A Lachelle, le 14 septembre 2022

Le secrétaire,

Le Maire,

Hugo MUTEL

Xavier LOUVET